



INFO FLASH
4 JUIN 2026

L'odieuse proposition !

A l'image de 2022, la négociation sur l'intéressement qui s'est ouverte fin mars voit la MGEN revenir à la charge avec ses vieux démons. Alors que l'employeur laissait entendre être disposé à des efforts plus significatifs en matière de redistribution, celui-ci a ouvert son « jeu de dupe » de la plus mauvaise des façons :

- d'une part en annonçant qu'il renonçait à rendre possible la mise en place d'un système de « participation ».

- d'autre part qu'il souhaite redéfinir les conditions de versement de l'intéressement en favorisant les plus hauts revenus !



Unis pour une prime d'intéressement juste et équitable

L'UNSA revendique

- Un montant égal entre TOUS
- Des indicateurs justes et atteignables
- Une redistribution plus large des réussites économiques



A l'UNSA, nous défendons l'idée qu'il apparait plus juste de préserver notre différenciation et un des rares symboles du mutualisme au sein de notre entreprise en matière de partage de la valeur. Tout le monde fournissant des efforts, quels que soient sa fonction, son salaire, **il apparait juste à nos yeux que le mécanisme d'intéressement permette à chaque salarié de disposer d'une même somme théorique.** Par les classifications, les salaires et autres primes variables, les distinctions entre salarié(e)s sont nombreuses. Aucune raison à nos yeux d'en rajouter une louche en cette occasion. Nous n'entendons pas les arguments de l'employeur qui semble justifier son approche en voulant nous convaincre que ce serait plus équitable.

Il est à noter que l'employeur concède le fait qu'il puisse proposer le maintien de la logique actuelle en cas de non-acceptation de sa proposition, à savoir une réparation égalitaire quel que soit le salaire, mais dans ce cas là il nous informe qu'il n'acceptera pas de fournir un effort significatif sur le montant ! Pour résumer : vous refusez mon système de répartition, ok, mais dans ce cas hors de question de faire un effort sur la somme globale !

En complément, l'employeur souhaite durcir les conditions de versements puisque jusqu'alors il fallait que la MGEN ait un résultat supérieur à zéro pour que nous puissions prétendre à un versement de 50% du montant théorique. Désormais il fixe un résultat bien supérieur, sans déclenchement direct, pour activer le versement !

L'UNSA MGEN rappelle que la priorité pour les salariés reste la hausse de rémunération. La reprise de l'inflation et la hausse des coûts de l'énergie doit amener l'employeur à des mesures concrètes.

Nous ne refusons pas les outils de rémunérations variables, mais la moindre des choses est qu'ils n'accentuent pas les inégalités sociales au moment où sur l'intéressement nous sommes sensés redéfinir les règles. Nous invitons l'employeur à revenir sur le bon chemin, à partager, entre tous, les efforts qu'il prétend vouloir mettre en œuvre !

UNSA - MGEN

3 square Max Hymans
75015 Paris

ilamblin@mgen.fr 06 71 14 18 40
jferrari@mgen.fr 06 70 19 06 55

L'UNSA-MGEN agit pour les salariés !

